

Séance ordinaire du 19 mars 2012

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce dix-neuvième jour du mois de mars deux mille douze à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis).

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Ann Jeffrey, Janet Jones, Anne Ladouceur, Réjean Lamontagne, Dominique Maranda, Robert Maranda, Michel Patry, Simon Théberge et Michel Turner formant quorum sous la présidence de la mairesse Danielle Roy Marinelli.

Sont absents : les membres du conseil de la Ville Jean-Claude Bouchard et Jean-Luc Daigle.

Assistent à la séance : Jean Dubé, directeur général et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

CV-2012-02-34

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 mars 2012, tel qu'il est modifié par le retrait des affaires suivantes prévues aux points 5.3 et 9.7 intitulées :

« Ressources humaines

Dénomination des unités administratives de la Ville
Réf. : RH-2012-015

Environnement et infrastructures

Présentation de la programmation finale des travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
Réf. : EI-GEN-2012-023 et EI-GEN-2012-023-C-1 »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

« Ressources humaines

Suspension d'un employé
Réf. : RH-2012-040

Vie communautaire

Entente administrative portant sur le développement artistique et culturel avec le Conseil des arts et des lettres du Québec, Regart centre d'artistes en art actuel et la Maison natale de Louis Fréchette
Réf. : DVC-ART-2012-004 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-02-35

Période de questions

Environ 25 personnes assistent à la séance. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2012-02-36

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2012

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 5 mars 2012.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-02-37

Décision dans le cadre de l'appel de la décision du comité de démolition autorisant la démolition du bâtiment situé au 35-37, côte du Passage (secteur Lévis)

ATTENDU la décision du comité de démolition autorisant la démolition du bâtiment situé au 35-37, côte du Passage (secteur Lévis), rendue le 15 novembre 2011 ;

ATTENDU l'audition tenue par le conseil de la Ville le 21 février 2012 dans le cadre de l'appel de cette décision ;

ATTENDU qu'il y a lieu de poursuivre les délibérations tenues par les membres du conseil de la Ville à la suite de cette audition ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De reporter au plus tard au 2 avril 2012 la date pour le prononcé de la décision du conseil dans le cadre de l'appel de la décision du comité de démolition autorisant la démolition du bâtiment situé au 35-37, côte du Passage (secteur Lévis).

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-02-38

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 28 février et 5 mars 2012

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 28 février et 5 mars 2012 est déposé.

CV-2012-02-39

Nomination d'une capitaine à la division des enquêtes criminelles de la Direction du service de police

Réf. : [RH-2012-016](#)

ATTENDU la tenue d'un processus de sélection ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De nommer Nathalie Simard au poste régulier à temps complet de capitaine à la division des enquêtes criminelles de la Direction du service de police, au salaire de la classe 1, échelon 1, additionné d'un montant forfaitaire conformément à l'article 5.4 du recueil des conditions de travail du personnel cadre et aux autres conditions de travail prévues à ce recueil, à la suite du départ du titulaire de ce poste, et ce, rétroactivement au 9 janvier 2012.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-02-40

Titularisations et nominations d'employés

Réf. : [RH-2012-034](#)

ATTENDU l'évaluation de leur supérieur immédiat ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

De titulariser les personnes identifiées à l'annexe A de la fiche de prise de décision RH-2012-034, de nommer la personne identifiée à l'annexe B de cette fiche de prise de décision et de nommer et de titulariser les personnes identifiées à l'annexe C de cette fiche de prise de décision, aux postes et conditions mentionnés.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-02-41

Dépôt du rapport du vérificateur général relatif aux dépenses autorisées

Le rapport des dépenses autorisées par le vérificateur général est déposé.

CV-2012-02-42

Dépôt du certificat d'enregistrement relatif au règlement RV-2012-11-48

Le certificat d'enregistrement relatif au règlement suivant est déposé :

- ✓ Règlement RV-2012-11-48 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de service professionnels et techniques.
-

CV-2012-02-43

Aide financière au Club optimiste Lévis St-Jean

Réf. : [DG-2012-036](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'accorder une aide financière de 1 100 \$ au Club optimiste Lévis St-Jean afin de maintenir ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-02-44

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de l'École de musique Jésus-Marie

Réf. : [DG-2012-038](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Jean-Claude Bouchard et Robert Maranda à participer à l'activité organisée au bénéfice de l'École de musique Jésus-Marie qui aura lieu le 12 avril 2012 à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-02-45

Désignation de membres du conseil de la Ville au comité des finances de la Ville et à certains organismes

Réf. : [DG-2012-039](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

De désigner le membre du conseil de la Ville Jean-Luc Daigle à titre de représentant de la Ville à la Communauté métropolitaine du Québec, en remplacement du membre du conseil de la Ville Robert Maranda.

De désigner les membres du conseil de la Ville Mario Fortier et Robert Maranda au comité des finances de la Ville, en remplacement des membres du conseil de la Ville Jean-Luc Daigle et Janet Jones et de nommer le membre du conseil de la Ville Robert Maranda à titre de vice-président de ce comité.

De désigner le membre du conseil de la Ville Serge côté à titre de représentant de la Ville à la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches, en remplacement du membre du conseil de la Ville Janet Jones.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-02-46

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de La société Alzheimer Chaudière-Appalaches et aide financière au Club patinage artistique de Lévis inc.

Réf. : [DG-2012-040](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par conseillère Janet Jones

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Serge Côté, Ann Jeffrey, Robert Maranda, Michel Patry et Simon Théberge à participer à l'activité organisée au bénéfice de La société Alzheimer Chaudière-Appalaches qui aura lieu le 21 mars 2012 à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

D'accorder une aide financière de 4 700 \$ à Club de patinage artistique de Lévis inc. pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-02-47

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité de l'Association des femmes entrepreneures de Québec

Réf. : [DG-2012-044](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par conseiller Robert Maranda

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Guy Dumoulin, Ann Jeffrey, Janet Jones, Mario Fortier, Anne Ladouceur, Dominique Maranda et Robert Maranda à participer à l'activité organisée par l'Association des femmes entrepreneures de Québec qui aura lieu le 28 mars 2012 à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-02-48

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de la Société canadienne de la Croix-Rouge

Réf. : [DG-2012-047](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Anne Ladouceur

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet, Jean-Luc Daigle, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Janet Jones, Anne Ladouceur et Simon Théberge à participer au lunch-conférence « Missions » organisé par la Société canadienne de la Croix-Rouge qui aura lieu le 28 mars 2012 à Lévis et

à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-02-49

Approbation des dépenses relatives aux travaux d'aménagement de la piste cyclable Harlaka

Réf. : [EI-GEN-2012-011](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'attester que les travaux d'aménagement de la Route verte exécutés, pour un montant subventionné de 341 712 \$, sont conformes à ceux énumérés lors de la demande de subvention dans le cadre du programme d'aide financière de la Route verte, volet 3, et d'approuver l'ensemble des dépenses illustrées au tableau annexé à la fiche de prise de décision EI-GEN-2012-011, en lien avec les travaux réalisés pour l'aménagement de la piste cyclable Harlaka.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-02-50

Modification du contrat relatif aux travaux de mise aux normes et d'augmentation de la capacité de l'usine de production d'eau potable du secteur Desjardins

Réf. : [EI-TE-2012-004](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

De modifier le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour les travaux de mise à niveau et d'augmentation de la capacité de production de l'usine de traitement d'eau potable et de la station de pompage d'eau brute du secteur Desjardins attribué par la résolution CV-2007-07-25, conformément aux ordres de changements apparaissant à la liste jointe en annexe 1 à la fiche de prise de décision EI-TE-2012-004, compte tenu que ces modifications constituent des accessoires à ce contrat et n'en changent pas la nature, pour les motifs énoncés à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-02-51

Affectation de la réserve financière pour les travaux à effectuer sur les cours d'eau

Réf. : [EI-2012-016](#) et [EI-2012-016-C-1](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'affecter un montant de 200 000 \$ provenant de la réserve financière pour les dépenses relatives aux cours d'eau, aux postes de dépenses et en fonction des montants indiqués à la fiche de prise de décision EI-2012-016, et ce, pour financer les dépenses relatives aux travaux à effectuer sur les cours d'eau mentionnés au règlement RV-2006-05-38 créant cette réserve.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-02-52

Modification du contrat relatif à la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la mise à niveau des infrastructures d'égout sanitaire de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest

Réf. : [EI-GEN-2012-015](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Michel Patry

De modifier le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la mise à niveau des infrastructures d'égout sanitaire de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest, attribué par la résolution CV-2011-11-12, conformément à l'avis de modification joint en annexe 2 à la fiche de prise de décision EI-GEN-2012-015, compte tenu que ces modifications constituent des accessoires à ce contrat et n'en changent pas la nature, pour les motifs énoncés à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-02-53

Engagement à l'égard des ouvrages de gestion des eaux pluviales dans le cadre du projet de réfection de la rue des Commandeurs et d'une partie du boulevard Alphonse-Desjardins (secteur Lévis)

Réf. : [EI-GEN-2012-016](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Michel Patry

De s'engager auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales du projet de réfection de la rue des Commandeurs et d'une partie du boulevard Alphonse-Desjardins (secteur Lévis) et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ces ouvrages.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-02-54

Attribution du contrat pour les travaux d'aménagement de l'Innoparc de Lévis (phase 1) et décret des travaux

Réf. : [EI-GEN-2012-018-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'attribuer le contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'Innoparc de Lévis (phase 1, appel d'offres 2011-50-06) à GPC excavation inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 6 043 850 \$, plus taxes, conformément au devis et à sa soumission, et ce, conditionnellement à :

- l'obtention des certificats d'autorisation délivrés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la réalisation de ces travaux;
- la conclusion de l'entente à intervenir entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.1 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

De décréter les travaux d'aménagement de l'Innoparc de Lévis, tels qu'ils sont décrits à la fiche de prise de décision EI-GEN-2012-018-R-1, lesquels étant déjà financés.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-02-55

Modification de la résolution CV-2010-07-07 « Nomination d'un policier à la Direction du service de police »

Réf. : [POL-2012-008](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De modifier la résolution CV-2010-07-07 « Nomination d'un policier à la Direction du service de police » par le remplacement du texte par le suivant :

« De nommer Pierre-Luc Gagnon, matricule 511, au poste de policier régulier de la Direction du service de police. »

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-02-56

Vente de véhicules et affectation du fruit de la vente

Réf. : [INC-2012-004](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De vendre de gré à gré, par le biais de médias spécialisés, des véhicules dont la valeur excède 10 000 \$, tels qu'ils sont identifiés en annexe à la fiche de prise de décision INC-2012-004 et d'autoriser le chef du Service des équipements motorisés à signer tout document à cet effet.

D'affecter le fruit de la vente des véhicules énumérés en annexe à cette fiche de prise de décision aux dépenses d'immobilisations relatives au remplacement d'équipements ou de véhicules, afin de réduire les coûts d'entretien en mécanique et d'améliorer la flotte.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-02-57

Renouvellement du contrat intervenu avec GFI solutions d'affaires inc. concernant la fourniture du service d'entretien et de soutien de certains logiciels et progiciels

Réf. : [FSA-TI-2012-002](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De renouveler le contrat concernant la fourniture de service d'entretien et de soutien de certains logiciels et progiciels intervenu avec GFI solutions d'affaires inc., au prix de 166 083,23 \$, plus taxes, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-02-58

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation aux Grands prix du tourisme Desjardins de la Chaudière-Appalaches

Réf. : [DEV-2012-073](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet, Dominique Maranda, Robert Maranda et Michel Turger à participer au gala des Grands prix du tourisme Desjardins de la Chaudière-Appalaches qui aura lieu le 13 avril 2012 à Montmagny et dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-02-59

Désignation de représentants et d'administrateurs à la Société de développement économique de Lévis (CLD)

Réf. : [DEV-2012-078](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De nommer, comme administrateurs votants à la Société de développement économique de Lévis (CLD), les personnes suivantes selon les secteurs d'activités et la durée du mandat identifiés ci-dessous :

Noms	Qualités d'administrateur	Durée du mandat (année)
MILIEU MUNICIPAL (2 sièges)		
Guy Dumoulin	Conseiller municipal, Ville de Lévis	Indéterminé
Serge Côté	Conseiller municipal, Ville de Lévis	Indéterminé
MILIEU DES AFFAIRES (7 sièges)		
Ginette Houle	Directrice du service à la clientèle, Les aliments fondue paysanne inc.	1
Joël Lévesque	Chef d'entreprise, Moules et matrices industriels inc.	1
Cendrine Cartegnie	Co-proprétaire et directrice générale, Synertek industries inc.	2
Denis Michaud	Vice-président, Inspec-sol inc.	2
Jean Veilleux	Président-directeur général, Produits forestiers JV inc.	2
Pierre Garant	Comptable agréé associé, Raymond Chabot Grant Thornton	3
Sylvain Racine	Directeur – Marché commercial, industriel et immobilier, CFE Lévis-Lotbinière-Bellechasse	3
ÉCONOMIE SOCIALE ET COOPÉRATION (2 sièges)		
Serge Labrie	Directeur général, Travail jeunesse	1
André Morin	Directeur général, Coopérative de services Rive-Sud	2
PARTENAIRES DE L'ENTREPRENEURIAT (4 sièges)		
Raynald Breton	Président, SOLIDE de Lévis	1
Denise Dubois	Directrice générale adjointe, Commission scolaire des navigateurs	2
Claire Sylvain	Directrice générale, CEGEP de Lévis-Lauzon	3
Natalie Quirion	Directrice générale, Parc technologique du Québec métropolitain	3

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-02-60

Modification de la résolution CV-2011-07-37 « Échange du lot 4 490 154 et d'une partie du lot 4 490 153 du cadastre du Québec contre le lot

4 607 775 et une partie du lot 4 703 809 de ce cadastre et établissement d'une servitude (rue de l'Aréna, secteur Lévis) »

Réf. : [DEV-2012-054](#) et [DEV-2012-054-C-1](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De modifier la résolution CV-2011-07-37 « Échange du lot 4 490 154 et d'une partie du lot 4 490 153 du cadastre du Québec contre le lot 4 607 775 et une partie du lot 4 703 809 de ce cadastre et établissement d'une servitude (rue de l'Aréna, secteur Lévis) » :

➤ par le remplacement du premier alinéa par le suivant :

« De confirmer que les lots ou parties de lots suivants ne sont plus affectés à l'utilité publique :

- une partie du lot 4 490 153 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 78 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2011-122;
- les lots 4 490 154 et 4 490 155 du cadastre du Québec;
- une partie du lot 4 490 156 de ce cadastre d'une superficie approximative de 395,1 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2012-054. »

➤ par le remplacement du deuxième alinéa par les suivants :

« De céder à titre gratuit une servitude réelle et perpétuelle en faveur de Gaz Métro sur une partie des lots 4 490 153, 4 490 154, 4 490 155 et 4 490 156 du cadastre du Québec, telles qu'elles sont décrites et montrées sur la description technique et le plan préparés par Claude Vincent, arpenteur-géomètre, minute 10 568, annexés à la fiche de prise de décision DEV-2012-054, pour fins d'installation, d'exploitation et d'entretien de son système de canalisations, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Gaz Métro.

Une fois l'acte de servitude mentionné ci-dessus dûment signé par les parties, d'échanger le lot 4 490 154 du cadastre du Québec et une partie du lot 4 490 153 de ce cadastre d'une superficie approximative de 78 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2011-122, contre le lot 4 607 775 du cadastre du Québec et une partie du lot 4 703 809 de ce cadastre d'une superficie approximative de 888 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2011-122, sans garantie de qualité de part et d'autre, l'acte de cession devant prévoir que les parties renoncent au droit de reprise prévu par la loi, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par 9156-6901 Québec inc., d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter que le lot 4 607 775 et cette partie du lot 4 703 809 du cadastre du Québec sont affectés à l'utilité publique, conditionnellement à leur acquisition. »

- par le remplacement, dans le troisième alinéa, du montant de « 30 439,40 \$ » par celui de « 29 549,30 \$ »

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-02-61

Modification de la résolution CV-2010-11-03 « Vente du lot 4 840 862 du cadastre du Québec à Gestion Immobilière Gignac et Sylvain inc. (rue des Riveurs, secteur Lévis) »

Réf. : [DEV-2012-086](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De modifier la résolution CV-2010-11-03 « Vente du lot 4 840 862 du cadastre du Québec à Gestion immobilière Gignac et Sylvain inc. (rue des Riveurs, secteur Lévis) » :

- par l'insertion, après les mots « de prise de décision DEV-2011-212 » des mots « et, avec le consentement de Gestion immobilière Gignac et Sylvain inc., aux autres conditions mentionnées à la fiche de prise de décision DEV-2012-086 »;
- par l'insertion, après les mots « à intervenir entre les parties » des mots « et tout autre document découlant de l'exécution de la présente vente ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-02-62

Avis de motion du Règlement RV-2012-11-62 concernant les bibliothèques publiques

Réf. : [DVC-BIB-2012-001](#) et [DVC-BIB-2012-001-C-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2012-11-62 concernant les bibliothèques publiques.

Ce règlement a pour objet de déterminer les modalités d'abonnement, les services offerts, la tarification et les frais ainsi que les règles de conduite.

CV-2012-02-63

Avis de motion du Règlement RV-2012-11-63 modifiant le Règlement RV-2003-01-08 sur la tarification pour certains biens, services et activités de la Ville et sur les frais exigés pour les fausses alarmes

Réf. : [AGR-2012-011-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2012-11-63 modifiant le

Règlement RV-2003-01-08 sur la tarification pour certains biens, services et activités de la Ville et sur les frais exigés pour les fausses alarmes.

Ce règlement a pour objet de modifier la tarification applicable pour les services rendus par la Direction de l'environnement et des infrastructures, la Direction du service de la sécurité incendie, et pour les services rendus par la Direction de la vie communautaire soit les activités de camp de jour, les activités sportives libres et la location de salles.

CV-2012-02-64

Adoption du Règlement RV-2012-11-57 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

Réf. : [EI-GEN-2012-028](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2012-11-57 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Marguerite-D'Youville (secteur Lévis) ;

ATTENDU la recommandation du comité de circulation de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le Règlement RV-2012-11-57 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-02-65

Adoption du Règlement RV-2012-11-58 décrétant un emprunt de 4 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux

Réf. : [FSA-TRE-2012-010](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2012-11-58 décrétant un emprunt de 4 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 4 000 000 \$, d'un terme de

15 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux, de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et pour l'acquisition de gré à gré ou par expropriation d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions;

Il est proposé la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'adopter le Règlement RV-2012-11-58 décrétant un emprunt de 4 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-02-66

Adoption du Règlement RV-2012-11-59 décrétant un emprunt de 28 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents

Réf. : [FSA-TRE-2012-010](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2012-11-59 décrétant un emprunt de 28 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 28 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents d'aménagement de parcs et de berges, d'aqueduc, d'égout, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de chaînes de rue, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation routière et pour l'acquisition de gré à gré ou par expropriation d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions;

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Règlement RV-2012-11-59 décrétant un emprunt de 28 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-02-67

Adoption du Règlement RV-2012-11-60 décrétant un emprunt de 3 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations

Réf. : [FSA-TRE-2012-011](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2012-11-60 décrétant un emprunt de 3 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 3 000 000 \$, d'un terme de 10 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, la construction ou l'installation d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, de machineries, de véhicules, d'ameublements, d'infrastructures et d'équipements, excluant les équipements informatiques ;

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le Règlement RV-2012-11-60 décrétant un emprunt de 3 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-02-68

Adoption du Règlement RV-2012-11-61 décrétant un emprunt de 23 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations

Réf. : [FSA-TRE-2012-011](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2012-11-61 décrétant un emprunt de 23 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 23 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, d'infrastructures, de véhicules, de machineries et d'équipements, excluant les équipements informatiques ;

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'adopter le Règlement RV-2012-11-61 décrétant un emprunt de 23 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-02-69**Suspension d'un employé**Réf. : [RH-2012-040](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'entériner la suspension administrative imposée par le directeur général à un employé et de le suspendre sans traitement jusqu'au 3 avril 2012, et ce, pour les motifs invoqués à la fiche de prise de décision RH-2012-040.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-02-70**Entente administrative portant sur le développement artistique et culturel avec le Conseil des arts et des lettres du Québec, Regart centre d'artistes en art actuel et la Maison natale de Louis Fréchette**Réf. : [DVC-ART-2012-004](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

De conclure l'entente administrative portant sur le développement artistique et culturel à intervenir avec le Conseil des arts et des lettres du Québec, Regart centre d'artistes en art actuel et la Maison natale de Louis Fréchette, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-ART-2012-004, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer cette entente et de désigner la chef du Service des arts et de la culture à titre de représentante de la Ville au comité de suivi de cette entente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-02-71**Félicitations aux employés de la Ville**

Il est proposé par la mairesse
Appuyé à l'unanimité

De féliciter les employés de la Ville pour leur contribution qui a mené la Ville à remporter le prix Antonio-Lemaire, décerné à la Ville par RÉSEAU Environnement, pour souligner son savoir-faire et son engagement en matière d'environnement lors de la 7^e édition du Gala de l'environnement organisé par cet organisme.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-02-72**Période d'intervention des membres du conseil**

Quelques membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2012-02-73

Période de questions

Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2012-02-74

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

À 20 heures 25, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Danielle Roy Marinelli, mairesse

Marlyne Turgeon, assistante-greffière
